

afa.

**OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Division du commerce mondial -
GATT**

787.4.1/car

Berne, le 12 octobre 1992

Note

UR - accès au marché: consultations sectorielles informelles

Note à: Ambassadeur P.-L. Girard

Copie à: zos, was, mat, sce, tin, stu, wie, rup, bar, car
row, mew (delg Genève)
MM. Gantenbein, Robyr, Fassora et Hurni (DGD)

Le Président du Track I (Denis) a invité la Suisse à prendre part à une série de consultations informelles englobant toutes les initiatives sectorielles qui sont encore en discussion à ce stade, à l'exception de la proposition sur les produits de pêche à laquelle nous ne participons pas. Les réunions du 8 octobre ont été organisées par le USTR. Tous les NICs et les PVD dont la participation future est désirée ont été conviés aux consultations, dont le but était également de pouvoir évaluer la couverture géographique que couvrira chaque accord sectoriel.

- 5 octobre: équipements de construction et machines agricoles
équipements médicaux et instruments scientifiques
électronique
- 6 octobre: bois et papier
acier
métaux non-ferreux
- 8 octobre: produits pharmaceutiques
chimie
- 9 octobre: textiles et habillement

G. Denis indique d'entrée que le but de ces réunions est d'apporter plus de transparence au processus de négociation sur l'accès au marché en l'absence d'offre industrielle révisée des



deux principaux participants. Il invite toutes les délégations présentes à passer en revue les points suivants:

- Contenu de la dernière offre en date
- Etat des pourparlers bilatéraux
- Intentions futures et flexibilité additionnelle éventuelle.

Selon le Président, ces consultations viennent s'ajouter aux négociations bilatérales et ne sauraient servir de forum aux requêtes bilatérales spécifiques.

Dans la plupart de leurs interventions, tous les participants répètent que leur offre actuellement sur la table reste conditionnelle et que dans les négociations sectorielles, leur attitude finale dépendra, par cercles successifs, des résultats de l'initiative sectorielle en question, des résultats obtenus dans d'autres secteurs industriels, puis des négociations en dehors de l'accès au marché. Les prises de position enregistrées tout au long de la semaine n'ont apporté que très peu de nouveautés et les délégués se sont bornés, dans la plupart des cas, à réaffirmé la position de leur pays.

1. Construction

Dans les trois secteurs ci-dessous, on distingue trois groupes de pays. Le premier se prononce en faveur d'une couverture de produits aussi large que possible et serait disposé à éliminer les tarifs à certaines conditions : Japon, Hongkong, Singapour, Suisse, et dans une moindre mesure, la Suède. Le deuxième groupe se prononce en faveur d'une couverture moins étendue, mais soutient l'option "zero for zero": Etats-Unis et Canada. Le troisième groupe définit l'étendue couverte par les initiatives sectorielles de manière plus restrictive et refuse d'éliminer les tarifs dans tous les cas: la CE, et quelques PVD de manière sélective.

1.1. Equipements de constructions et machines agricoles

Seul élément nouveau à ce chapitre, la CE a l'intention de distribuer très prochainement une nouvelle proposition zéro-zéro sur les équipements de construction, moins étendue que la proposition nippon-américaine. Par contre, elle refuse d'entrer en matière pour les machines agricoles, qui pourrait être considéré comme un début de démantèlement tarifaire dans le domaine des véhicules à moteur. Par ailleurs, la CE n'a pas exprimé l'intention de dépasser la formule harmonisante dans ce dernier secteur. La Communauté insiste aussi sur le fait qu'une élimination des tarifs doit aller de pair avec un démantèlement des mesures non tarifaires. La Suisse et la Suède partagent cette opinion, mais sont d'avis que le problème des MNT doit être traité de manière générale dans le cadre de l'Uruguay Round et non pas isolément dans chaque initiative sectorielle. La Corée offre une réduction de ses tarifs, d'une moyenne de 20% - 35% à 13% et pense que ceci représente un effort suffisant, alors que

la CE ne voit aucune raison pour que les coréens profitent d'une élimination des droits de douane sur des marchés tiers sans y participer dans la même mesure.

Dans notre offre révisée d'avril 1992, nous avons offert des taux zéro sur de nombreuses positions incluses dans la proposition nippon-américaine sur la construction et les machines agricoles ainsi que sur certaines positions additionnelles.

1.2. Equipements médicaux et instruments scientifiques

Scénario exactement identique. Dans ce secteur, la CE va faire circuler, après discussion avec les Etats-Unis, une nouvelle proposition sur les équipements médicaux, mais refuse d'entrer en matière sur les instruments scientifiques, domaine où la Suisse a de forts intérêts d'exportation. La Communauté demande également que l'élimination des tarifs soit accompagnée par une libéralisation du commerce à tous les niveaux (MNT). Il est à craindre que le texte de la Communauté n'exclue d'importantes positions pour l'industrie helvétique. D'autre part, la CE n'a pas affiché l'intention d'accorder de nouvelles concessions sur les instruments scientifiques en dehors de son offre initiale (1990). Elle souhaite la participation des USA, du Canada, des pays de l'AELE, du Japon, de la Corée et du Mexique. La Corée reformule la position exprimée précédemment pour le domaine des équipements de construction. Le Japon distribue à nouveau sa proposition d'harmonisation tarifaire de décembre 1991 qui prévoit l'option zéro pour les équipements médicaux et une harmonisation à 3,5% ou 7% pour les instruments de contrôle et de mesure (annexe 1).

La Suisse a offert en avril 1992, de manière conditionnelle, l'élimination des droits de douane sur une grande partie des positions couvertes par l'initiative américaine sur les équipements de construction et les instruments scientifiques.

1.3. Electronique

Les Etats-Unis et le Japon défendent l'initiative zéro dans le secteur électronique.

Pour l'électronique, la CE n'a pas encore préparé de proposition, mais annonce déjà que la couverture de produits prévue par les américains et les japonais sera réduite et qu'elle refuse d'aller à zéro. La Communauté envisage de procéder à des réductions dépassant sa formule harmonisante. Si la CE obtient un résultat globalement équilibré dans les négociations d'accès au marché, on peut s'attendre à une réduction d'environ 50%, ce qui correspondrait exactement à ce que nous avons indiqué dans notre offre révisée de 1992. Cependant, la couverture sera probablement revue à la baisse. De plus, la Communauté insiste pour que le Japon améliore sensiblement son offre révisée s'il veut que la CE fasse des concessions dans ce secteur.

La Suisse a procédé à des réductions tarifaires de 50% dans son offre révisée, et envisage d'éliminer les tarifs sur l'électronique à condition que ses intérêts soient couverts et qu'un nombre élevé de pays participe à cette initiative. Dans ce secteur, la Suisse n'a que peu d'intérêts d'exportation. Les industriels sont toutefois favorables à l'option zéro qui leur permettrait de s'approvisionner à meilleur compte.

2. Bois et papier

Cette initiative zéro/zéro revêt une importance primordiale pour les Etats-Unis, et plus particulièrement pour le Canada qui, en cas d'échec, verrait sa participation à d'autres initiatives remise en question. Le Canada propose d'accorder des périodes de "phasing out" plus longues pour les produits les plus sensibles, mais tient à maintenir sa demande d'élimination complète des tarifs. Alors que la Nouvelle-Zélande soutient la position canadienne, la Malaisie pourrait accepter de réduire ses tarifs sans les éliminer pour autant, à condition que les pays industrialisés démantèlent l'ensemble des mesures de protection à l'importation.

Pour sa part, le Japon veut s'en tenir à la proposition faite dans son offre révisée qui totalise une réduction tarifaire moyenne pondérée de 47% et adopte une attitude défensive dans ce secteur. Dans cet ordre d'idée, les japonais soulèvent la questions des problèmes liés à la protection de l'environnement. La CE pourrait améliorer, dans une certaine mesure, son offre de 1990 mais refuse d'éliminer les tarifs dans ce secteur. Les Etats-Unis rétorquent que la Communauté doit faire des efforts supplémentaires sur le bois et le papier si elle entend obtenir des résultats substantiels dans le secteur des textiles.

Les tarifs moyens de la Suisse sont très bas dans le domaine du bois, à l'exception du chapitre 48 SH (papier) où ils se situent légèrement au-dessus de 4%. Dans notre offre révisée, nous avons appliqué la formule harmonisante sur toutes les positions concernées sans exception. L'option zéro défendue par l'Amérique du nord est acceptable pour la Suisse qui n'a que peu de position défensive en la matière. Cependant, on s'attend dans ce secteur à une réduction harmonisante dont l'étendue dépendra des négociations à venir et des résultats dans d'autres secteurs. Un effort en la matière paraît indispensable si l'on veut que le Canada participe à toutes les autres initiatives.

3. Métaux non-ferreux

Initiative "zero for zero" défendue par les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, la proposition sur les métaux non-ferreux ne fait pas l'unanimité. La Communauté mentionne une série de produits sensibles dans ce secteur, puis insiste sur l'importance du démantèlement des mesures non tarifaires (double pricing, restrictions d'exportation, limitation des investissements). Elle n'envisage en aucun cas d'éliminer ses tarifs dans ce domaine. La CE pense qu'il s'agit du secteur pour lequel elle présente le moins de flexibilité. Elle entend cependant maintenir son offre tarifaire de 1990 qui résulte de l'application de sa formule. De son côté, le Japon fait une offre d'harmonisation tarifaire pour les divers métaux non-ferreux (taux variant de 0% à 6%, annexe 2), proposition qui rencontre l'opposition des américains.

La Suisse, tout comme la Suède, pourrait soutenir l'option zéro. Si aucun consensus ne se dégage en faveur de cette initiative, elle soutiendra alors la proposition d'harmonisation tarifaire. Cependant, au vu de la résistance de la CE en la matière, on ne peut guère s'attendre un dépassement substantiel de la formule.

4. Acier

G. Denis rappelle que la proposition d'accord multilatéral sur l'acier (MSA) dépasse le seul domaine tarifaire et englobe également des questions de subventions, de mesures anti-dumping, de règlements des différends, etc. Il demande cependant que la discussion se limite à l'éventuelle élimination des tarifs douanier dans ce secteur, comme le propose l'initiative lancée par les Etats-Unis en 1990.

Le Japon, la Corée et la CE expriment leur intérêt et leur disponibilité en la matière, mais se montrent fort préoccupés par les nouvelles mesures anti-dumping prises par les américains à leur encontre et demandent leur élimination avant de procéder à toute réduction tarifaire dans le secteur de l'acier. De plus, la CE demande qu'une clause stipule que l'on renonce à prendre des mesures anti-dumping dans ce domaine. L'Australie et le Canada se montrent prêts à entrer en matière, mais à condition qu'ils obtiennent de meilleurs résultats dans d'autres secteurs d'intérêts. L'Autriche et la Suède seraient disposés à éliminer les tarifs sur l'acier, mais l'issue du volet "règles" et "subventions" leur cause quelques inquiétudes.

Les taux de droits suisses sur l'acier sont assez bas et nous avons appliqué la formule harmonisante sur les positions y relatives dans notre offre révisée. Une élimination des tarifs sur 10 ans dans le secteur sidérurgique est envisageable. Dans ce cas, la Suisse espère que l'accord sur l'acier s'intégrera dans le cadre juridique du GATT ou adoptera des prescriptions plus contraignantes (GATT-plus). Dans le cas contraire, la Suisse n'envisage pas de participer au MSA.

5. Produits pharmaceutiques

(Séance présidée par les Etats-Unis, Australie présente mais participation encore incertaine, Corée et Nouvelle-Zélande conviées mais absentes)

Tout les participants se sont mis d'accord pour l'élimination des droits de douane sur le chapitre 30 SH ainsi que sur les positions 2936, 2937, 2939 et 2941. Certains produits à dénomination internationale commune (INN et INN.M) inclus dans l'initiative pharmaceutique sont toutefois classés en dehors de ces chapitres. Les Etats-Unis, la CE et la Suède soutiennent une option exempte de toute exception. Cependant, les japonais ont distribué une liste de neuf positions-ex qui contiennent des INN mais pour lesquelles le Japon refuse d'éliminer les tarifs (annexe 3). La Suisse a également classé cinq de ces produits dans le chapitre agricole, sa position reste à définir. Si ces positions devaient toutes faire partie de l'accord sans exception, il faudrait s'assurer qu'elles ne sont pas soumises à des taxes

spécifiques prohibées par le texte pharmaceutique. L'Autriche connaît aussi des difficultés avec certains produits traités dans son offre agricole, mais pourrait éliminer les tarifs sur les produits à usage pharmaceutique. Le Canada se dit fort préoccupé par la demande nipponne, car si l'on commence à exiger des exceptions, les canadiens devront également exclure un certain nombre de produits. L'accord final risque de perdre une partie importante de sa substance.

Le reste de la discussion a porté sur des problèmes d'ordre technique. Il subsiste quelques divergences de classification des produits INN et INNМ entre les USA, la CE et la Suisse. Il a été décidé que le Secrétariat du GATT compilerait tous les documents y relatifs et que les délégations convoqueraient une réunion d'experts-chimistes à Genève les 28 et 29 octobre 1992. La question de l'inclusion d'une clause sur les MNT reste encore en suspend et n'a pas été abordée.

La Suisse a offert zéro sur le chapitre 30 et les positions 2936, 2937, 2939, et 2941. Sur les autres positions, elle a appliqué la formule. Pour les positions traitées dans les négociations agricoles, sa position reste à définir.

6. Chimie

(Présidence conjointe Newkirk - Abbot)

La CE et les Etats-Unis défendent une position conjointe et demandent que la proposition des industries chimiques européennes, américaines et canadiennes, actuellement sur la table de négociation, soit acceptée par tous les participants sans exception ni de couverture ni de taux harmonisé maximum. Position nouvelle, car **les Etats-Unis** avaient jusque-là une liste de produits sensibles pour lesquels ils demandaient une harmonisation tarifaire plus faible, dont notamment des colorants. Pour la première fois, plusieurs **NICs et PVD** avaient été conviés. Etant donné que dans le domaine de la chimie, les industries ont plutôt tendance à se caractériser par une haute intensité en capital et que plusieurs pays en voie de développement bénéficient d'une technologie moderne, surtout dans la pétrochimie, les pays industrialisés insistent sur une large participation à cette initiative sectorielle. **La Pologne** n'envisage une harmonisation qu'à un stade ultérieur. **Les pays latino-américains** présents ne s'engagent pas à dépasser les taux auxquels ils entendent consolider l'ensemble de leurs tarifs (30% - 35%), mais n'excluent pas une certaine flexibilité dans le cadre de négociations bilatérales sur des positions chimiques. **Les pays du Sud-Est asiatique** font preuve d'une certaine disposition à suivre la proposition harmonisante, mais **la Corée** demande que les taux harmonisés soient plus élevés pour les PVD. Abbot (CE) répond que si les pays industrialisés harmonisaient leurs taux à un maximum de 6.5%, on pouvait envisager des taux de 8% - 10% pour les PVD, mais que des taux de 20% seraient inacceptables pour les industries de la CE. On peut donc s'attendre à une harmonisation selon deux échelles différentes à laquelle la Suisse pourrait souscrire tant et aussi longtemps que l'écart de taux entre pays industrialisés et PVD reste limité.

Dans notre offre révisée, nous avons appliqué la formule harmonisante dans tous les chapitres concernés et nos taux sont en moyenne nettement inférieurs aux plafonds de

5,5% - 6,5%. Nous pourrions donc retirer notre offre sur un bon nombre de positions. D'autre part, nous demandons que les produits que nous avons classés dans l'offre agricole soient exclus de l'initiative sectorielle, tout comme l'Autriche (produits classés comme tels dans le Papier Dunkel) et le Japon (couverture plus grande). Finalement, nous nous réservons la possibilité d'exprimer nos taux consolidés en termes spécifiques.

7. Textiles

La Communauté européenne cherche à réunir un consensus aussi large que possible parmi les pays importateurs et exportateurs de produits textiles autour de sa proposition d'harmonisation tarifaire. Les Etats-Unis, pour leur part, réitèrent leur offre, moins ambitieuse que celle de la CE, déjà soumise précédemment (voir annexes 4 et 5). D'autre part, les américains se prononcent en faveur d'une participation très large dans le secteur textile (Inde, Pakistan, Turquie, Egypte), condition nécessaire au succès d'une réduction tarifaire qui doit aller de pair avec le démantèlement de l'accord multifibres ainsi qu'avec l'intégration de ce secteur au sein du GATT. Pour les Etats-Unis, la libéralisation du commerce des textiles reste l'un des objectifs prioritaires de l'Uruguay Round. La déclaration écrite des Etats-Unis se trouve en annexe 6.

Le Canada, à l'instar des pays nordiques et de l'Autriche, est disposé à dépasser la réduction tarifaire actuellement sur la table. Sans soutenir la proposition d'harmonisation de la Communauté, les canadiens seraient disposés à réduire leurs droits de douane dans une plus large mesure à condition que tous les pays participant au commerce textile s'engagent dans le même sens.

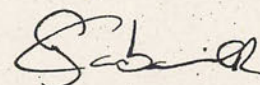
L'Inde se dit franchement opposée à l'harmonisation tarifaire, mais pourrait montrer une certaine flexibilité sur des requêtes bilatérales. Le Pakistan note également que le démantèlement de l'AMF ne doit avoir lieu qu'à la fin d'une période transitoire de 10 ans au moins et dont le résultat est encore peu clair. Les pakistanais, tout comme les indiens, continuent leur programme de libéralisation autonome et envisagent d'améliorer leur offre. Ils n'excluent cependant pas d'entrer en matière dans les négociations relatives à la proposition d'harmonisation tarifaire dans le textile. Il en va de même pour l'Egypte, qui émet quelques réserves résultant de ses difficultés rencontrées dans le cadre de son programme d'ajustement structurel et de ses problèmes de balance des paiements. La Turquie entend s'en tenir à son offre révisée de 1992 qu'elle juge répondre de manière suffisante à ses obligations internationales. Le Pérou et le Mexique soutiennent la libéralisation du commerce dans ce secteur et estiment qu'ils ont déjà fourni un effort notable dans la bonne direction en consolidant l'ensemble de leur tarif douanier à des taux allant de 20 à 35%. Le Brésil pour sa part, réitère son opposition au principe des négociations sectorielles et rappelle qu'il a offert de consolider l'ensemble de son tarif à 35%. Le Brésil pourrait offrir des réductions tarifaires supplémentaires dans des négociations bilatérales.

La Suisse, dont la plupart des tarifs se situent déjà en dessous des taux plafonds proposés par la CE, soutient l'initiative harmonisante dans le secteur des textiles et de l'habillement. Etant donné la résistance de certains pays industrialisés, dont les Etats-Unis, ainsi que d'une majorité des PVD, l'objectif fixé par la CE a de maigres chances de succès. On peut

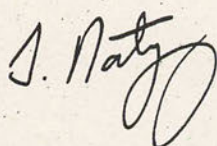
s'attendre à une harmonisation tarifaire moins ambitieuse que celle proposée actuellement par la Communauté dont l'étendue dépend des résultats obtenus dans d'autres secteurs.

8. Follow-up

G. Denis n'a pas encore prévu de follow-up et préfère attendre les résultats des négociations bilatérales entre la CE et les USA. En cas de déblocage, il est probable que le track I se retrouve dès la semaine du 19 octobre.



Gilles Carbonnier

vis: 

Annexes: ment.